

Compte rendu de la séance du 20 mai 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Ordre du jour:

Elections Départementales et Régionales

Questions diverses

Délibérations du conseil:

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AIDE AU RECRUTEMENT (DE 2021 0030)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ à la retraite d'un agent technique contractuel.

Il convient de procéder dès maintenant au lancement de la procédure de recrutement de son remplaçant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette démarche au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal (CDG 15) dont le savoir-faire en la matière représente un avantage pour ce type de recrutement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-APPROUVE le recours et l'utilisation de la mission d'aide au recrutement du CDG 15 pour le remplacement d'un adjoint technique territorial;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec le CDG 15 ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette procédure.

à l'unanimité des membres présents

EXONERATIONS LOYERS BAR DU LAC DE JUIN A SEPTEMBRE 2021 (DE 2021 0031)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Delanoue, la gérante du Bar du Lac, a envoyé un courrier aux membres du Conseil Municipal. Elle y fait part de son intention de ne pas renouveler son bail au Bar du Lac. Celui-ci prendra donc fin au 30 septembre 2021. Elle demande les modalités pécuniaires concernant les loyers du mois de juin jusqu'au mois de septembre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'une exonération des loyers pour les mois de juin à septembre pour la location des fonds, des murs et du logement du Bar Restaurant de Crandelles.

Il est décidé que pendant ces quatre mois les loyers seront divisés par 2 soit :

- 75 euros HT pour les murs
- 75 euros HT pour le fonds de commerce
- 75 euros pour le logement

SECURISATION DEPARTEMENTALE 59 RUE DU PUECH (DE 2021 0035)

Lors de discussions antérieures plusieurs membres du Conseil Municipal ont fait ressortir la dangerosité lors des déplacements des enfants du Groupe Scolaire vers la Maison des Loisirs. En effet, ils longent la D59 au niveau de la rue du Puech, départementale où les voitures (même si la vitesse est limitée à 50km/h) roulent relativement vite.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé de sécuriser une partie de cette voie par :

- la mise en place de passages piétons à l'entrée de la Rue des Gléviennes (côté groupe scolaire) et un autre face à l'entrée du sentier des Cours de Vialle
- la création d'un passage "balisé" par des bornes cylindriques sur une longueur de 400 mètres environ.

Il a été également décidé d'installer pour des raisons de sécurité 3 miroirs au niveau des entrées du Mas Marty et de la Rue du Stade.

Plusieurs devis ont été demandés et aujourd'hui le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de choisir l'entreprise MSR pour un montant de 4061.98 € HT.